

News

Date 23 janvier 2024
Embargo 10 h

Don d'organes : 2023 marque un nouveau record en Suisse

L'année dernière, 200 personnes ont fait don de leurs organes à leur décès, un chiffre record. Le nombre de personnes ayant reçu un organe a lui aussi atteint des sommets : 675 ont bénéficié d'une greffe qui leur a souvent sauvé la vie, dont 110 provenant de personnes vivantes. Malgré cette augmentation, la liste d'attente demeure longue : 1391 personnes attendaient d'être transplantées fin 2023.

En 2023, le nombre de donneurs d'organes est passé de 164 à 200 en Suisse. Pas moins de 584 organes provenant de personnes décédées et 110 de donneurs vivants ont été transplantés. Au total, 675 personnes ont ainsi bénéficié d'un don, soit 105 de plus que l'année précédente. Les transplantations de reins ont été les plus nombreuses, suivies par les greffes de foies.

Le nombre de personnes inscrites sur la liste d'attente a légèrement reculé : fin 2023, 1391 attendaient au moins un organe (2022 : 1442). Plus de la moitié d'entre elles n'ont pas pu envisager une transplantation pour des questions de santé.

e-ID et introduction du principe du consentement présumé

En 2022, le peuple s'est exprimé en faveur d'un changement de système, pour passer du principe du consentement explicite à celui du consentement présumé. Désormais, toute personne deviendra un donneur potentiel, à moins d'avoir déclaré de son vivant qu'elle ne souhaitait pas faire don de ses organes ou tissus après sa mort. La Confédération travaille à la création d'un nouveau registre, qui servira de base au changement de régime. L'accès s'effectuera au moyen de l'e-ID étatique, actuellement discutée au Parlement. Dès que cette identité électronique sera disponible, le registre pourra alors être mis en ligne. Afin de laisser suffisamment de temps à la population pour s'y inscrire, le principe du consentement présumé n'entrera en vigueur que six mois plus tard, vraisemblablement en 2026. Ce changement s'accompagnera d'une large couverture médiatique et d'une nouvelle campagne d'information.

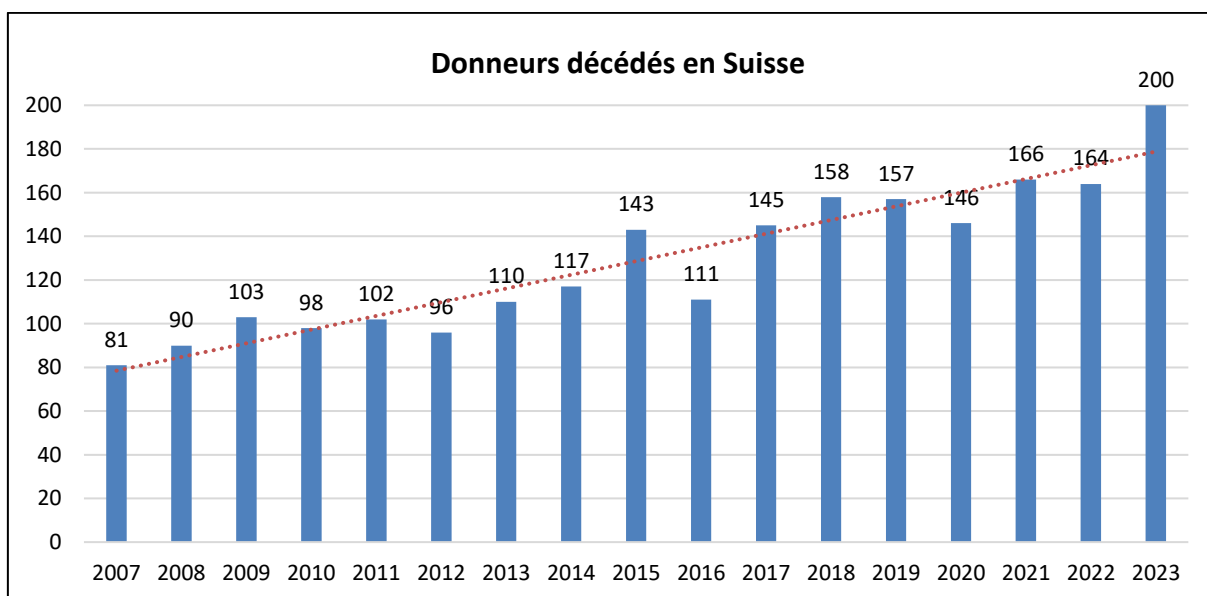
Communiquer sa volonté

Bien souvent, les proches ne connaissent pas la volonté de la personne décédée. Dans cette situation délicate, ils doivent alors déduire son intention et prendre une décision, ce qui peut être particulièrement éprouvant. La campagne « Plutôt maintenant que demain : réglez le don d'organes » de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et de Swisstransplant vise à encourager la population à prendre une décision et à la consigner, par exemple sur une carte de donneur, dans des directives anticipées ou dans le dossier électronique du patient.

De nombreuses informations concernant le don d'organes et l'expression de la

volonté (brochures, cartes de donneur, vidéos explicatives ou articles de fond) sont disponibles sur le site de la campagne : www.vivre-partager.ch. Le matériel, disponible en plusieurs langues, peut être téléchargé ou commandé gratuitement.

Durant la phase de transition (2022 à 2025) et jusqu'à l'introduction de la nouvelle réglementation, l'OFSP informera régulièrement la population par le biais de sa campagne « Plutôt maintenant que demain : réglez le don d'organes ».



Liens et téléchargements :

- Carte de donneur et site de la campagne : www.vivre-partager.ch
- Médecine de la transplantation : [Faits et chiffres de l'OFSP](#)
- Swisstransplant : www.swisstransplant.org

Informations complémentaires :

Renseignements :

Office fédéral de la santé publique, Médias et communication
+41 58 462 95 05, media@bag.admin.ch

Département responsable :

Département fédéral de l'intérieur DFI

Fondation Swisstransplant :

+41 58 123 80 00,
media@swisstransplant.org